



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 mai 2022
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 9049^e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le vendredi 27 mai 2022, à 10 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« À sa 9049^e séance, tenue à huis clos le 27 mai 2022, le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée « La situation au Myanmar ».

La Présidente a invité le représentant du Cambodge à participer à la séance, conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

La Présidente, agissant en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, a invité M^{me} Noeleen Heyzer, Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar, à participer à la séance.

Le Conseil a entendu les exposés de S. E. M. Prak Sokhonn, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Cambodge, en sa qualité d'Envoyé spécial de la présidence de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est pour le Myanmar, et de M^{me} Heyzer.

Des déclarations ont été faites par les représentants du Royaume-Uni, de l'Albanie, de la France, de l'Irlande, de la Norvège, de la Fédération de Russie, du Gabon, de la Chine, des Émirats arabes unis, du Mexique, du Brésil, du Ghana, du Kenya et de l'Inde ainsi que par la Présidente, s'exprimant en qualité de représentante des États-Unis.

S. E. M. Prak Sokhonn, et M^{me} Heyzer ont répondu aux observations formulées et aux questions posées. »

